

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 janvier 2012

Prêts bancaires :

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement du projet de réhabilitation de la mairie (3 volets : mairie, salle de convivialité, logements) :
 - ➔ Budget prévisionnel HT : 822 978,00 €
 - ➔ Solde de TVA : 36 297,00 €
 - ➔ Subventions prévisionnelles : 361 607,00 €
 - ➔ Autofinancement : 100 000,00 €
 - ➔ Recours à l'emprunt : 400 000,00 €
- Le prêt destiné au financement de la partie logement sera réalisé dans le cadre du dispositif PLS :
 - ➔ Organisme prêteur : **Crédit Agricole**
 - ➔ Montant : 167 600,00 €
 - ➔ Durée : 25 ans (+ période de préfinancement de 24 mois maxi)
 - ➔ Taux variable : 3,27 % au 31/12/2011
 - ➔ Indexation : sur le taux du livret A
 - ➔ Frais de dossier : 200,00 €
 - ➔ Périodicité : Trimestrielle
- Un prêt complémentaire de 230 000,00 € est nécessaire : suite aux différentes offres des organismes bancaires sollicités, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre suivante :
 - ➔ Organisme prêteur : **Banque Populaire**
 - ➔ Montant : 230 000,00 €
 - ➔ Durée : 20ans
 - ➔ Taux : variable, 2,803 % au 5/01/2012
 - ➔ Indexation : Euribor 3 mois + 1,50 % Euribor 3M au 5/01/2012 : 1,303 %
 - ➔ Calcul taux trimestriel : moyenne du trimestre précédent
 - ➔ Frais de dossier : 0,00 €
 - ➔ Date de la 1^{ère} échéance : 3 mois après le déblocage
 - ➔ Périodicité : Trimestrielle
 - ➔ Conditions de sortie : à chaque échéance, préavis 1 mois, sans pénalité
- En complément, un prêt relais, spécifiquement affecté à l'avance de TVA, pour une durée maximum de 2 ans sera mis en place dans les conditions suivantes :
 - ➔ Organisme prêteur : **Banque Populaire**
 - ➔ Montant : 100 000,00 €
 - ➔ Durée : 2 ans
 - ➔ Taux variable : 2,303 % au 5/01/2012
 - ➔ Indexation : Euribor 3 mois + 1,00 % (Euribor 3M au 5/01/2012 : 1,303 %)
 - ➔ Calcul taux trimestriel : moyenne du trimestre précédent
 - ➔ Frais de dossier : néant
 - ➔ Date de la 1^{ère} échéance : 3 mois après le déblocage
 - ➔ Périodicité : Trimestrielle
 - ➔ Conditions de sortie : à chaque échéance, préavis 1 mois, sans pénalité
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition ainsi faite, et charge M. le Maire ou son représentant de la signature tout document relatif à cette affaire.

Assurance dommages ouvrage :

- M. le Maire indique au Conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie, il est impératif de souscrire une assurance dommages-ouvrage (loi Spinetta 78-12 du 4/01/1978). Trois organismes ont été sollicités pour remise de leur meilleure offre, incluant la partie obligatoire (dommages-ouvrages), mais également des assurances complémentaires (éléments d'équipement, dommages immatériels, dommages sur existants). Ces organismes d'assurance sont : Groupama à

Dijon, AXA par l'intermédiaire du courtier LEO & Associés à Besançon, Elite Insurance par l'intermédiaire du courtier SFS à Besançon.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la compagnie AXA incluant les conditions suivantes :

Type de couverture	Montant des garanties	Franchises	Taux applicables	Frais et taxes	Cotisation prévisionnelle
Dommages-Ouvrage obligatoire	789 738 €	0 €	0,877 % HT	1076,38 €	9 739,81 € TTC soit 1,233 % du montant des travaux
Dommages subis sur les éléments d'équipement	157 947 €	1 000 €	0,220 % HT		
Dommages immatériels survenus après réception	78 974 €	1 000 €			
Dommage subis par les existants	30 000 €	1 000 €			

- Les montants définitifs de cette prime d'assurance seront fixés lorsque le décompte final aura lieu, les taux définis ci-dessus seront alors strictement appliqués.
- Le Conseil Municipal charge M. le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à cette affaire.

Rapport d'activité 2010 de la CCPH:

- M. le Maire donne lecture du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce document reprend les réalisations de la CCPH pour l'année 2010 dans ces principaux domaines de compétence, à savoir : l'aménagement du territoire, le développement économique, l'animation périscolaire et les loisirs, le tourisme, l'environnement et la gestion des déchets, l'habitat et les énergies renouvelables, le développement culturel, la petite enfance, l'emploi, l'insertion professionnelle et la formation.
- D'autre part, ce rapport détail le compte administratif de la CCPH pour l'exercice 2010.
- M. le Maire insiste sur l'étendue des compétences de la CCPH et sur sa gestion rigoureuse. Le Conseil approuve cette observation et prend bonne note du rapport d'activités 2010.
- Ce document est consultable en mairie.

Rapport annuel CLEC 2011 :

- Le maire présente le rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées. Ce rapport a été approuvé par la Commission dans sa séance du 30 novembre 2011 et présenté pour information au Conseil Communautaire réuni le 13 décembre 2011.
- Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport 2011 de la CLECT.

Assainissement :

- Un débordement de la canalisation d'évacuation des eaux usées a été observé fin décembre à la hauteur de Verlans. Il a été nécessaire de faire intervenir une société spécialisée pour procéder au débouchage de cette canalisation. C'est l'entreprise ATIC d'Audincourt qui a réalisé ces travaux d'urgence le 27 décembre 2011. Le montant de cette prestation s'élève à 590,00 € HT. Le bouchon à l'origine de l'obstruction du réseau était principalement composé de lingettes jetées dans les toilettes au mépris de tout bon sens...
- Dans la mesure où la position du bouchon est en aval du déversement des eaux usées du lotissement de Verlans, la commune de Verlans participera au règlement de cette prestation à hauteur d'un tiers de son montant, soit 230,00 € TTC.
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce principe et charge M. le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses :

- Le maire annonce au Conseil la récente décision de l'OPH d'inscrire à son budget d'investissements 2011 le projet de construction de 3 logements impasse de la Fée. Le permis de construire n'est pas encore déposé, mais les travaux devraient démarrer courant 2012, voire au plus tard sur l'année 2013.
- Prochaine réunion du conseil : vendredi 3 février 2012 à 20h00.